

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....25 Février 2013

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, F.MICHALOVITCH, JM.GAUSSURON, MH.CUNIN, MP.RICHARD, D.WEBER, F. LAMBERT.

Absents : A. HERRY, ML. LAUSMANN

Excusés : J-M PIERRET proc à B. MARIATTE, F.CLAUDON proc à JM.GAUSSURON

Secrétaire : D. WEBER

**1) Vote du compte administratif et de gestion de l'année 2012 pour le budget Vanémont:**

✓ Approbation du compte administratif 2012 : voté à l'unanimité

|                        | <u>Fonctionnement :</u> | <u>Investissement :</u> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses               | 2 661,23 €              | 12 618,17 €             |
| Recettes               | 0,00 €                  | 134,02 €                |
| Résultat de l'exercice | - 2 661,23 €            | - 12 484,15 €           |
| Report clôture N - 1   | + 13 658,67 €           | + 6 349,25€             |
| Résultat cumulé        | + 10 997,44 €           | - 6 134,90 €            |

**2) Vote du compte administratif et de gestion de l'année 2012 pour le budget forêt:**

✓ Approbation du compte administratif 2012 : voté à l'unanimité

|                        | <u>Fonctionnement :</u> | <u>Investissement :</u> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses               | 45 497,04 €             | 16 784,35 €             |
| Recettes               | 49 985,66 €             | 10 591,00 €             |
| Résultat de l'exercice | + 4 488,62 €            | - 6 193,35 €            |
| Report clôture N - 1   | + 32 674,99 €           | -10 591,00 €            |
| Résultat cumulé        | + 37 163,61 €           | -16 784,35 €            |

**3) Vote du compte administratif et de gestion de l'année 2012 pour le budget eau:**

✓ Approbation du compte administratif 2012 : voté à l'unanimité.

|                        | <u>Fonctionnement :</u> | <u>Investissement :</u> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses               | 60 232,81 €             | 24 884,28 €             |
| Recettes               | 92 580,17 €             | 26 886,53 €             |
| Résultat de l'exercice | + 3 2347,36 €           | + 2 002,25 €            |
| Report clôture N - 1   | + 59 060,51 €           | + 1 218,85 €            |
| Résultat cumulé        | + 91 407,87 €           | + 3 221,10 €            |

**4) Vote du compte administratif et de gestion de l'année 2011 pour le budget général:**

✓ Approbation du compte administratif 2012 : voté à l'unanimité

|                        | <u>Fonctionnement :</u> | <u>Investissement :</u> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dépenses               | 772 430,40 €            | 271 697,19 €            |
| Recettes               | 1 013 925,68 €          | 202 093,44 €            |
| Résultat de l'exercice | +241 495,28 €           | - 69 603,75 €           |
| Reste à réaliser       |                         | - 302 934,97 €          |
| Report clôture N - 1   | + 479 949,14 €          | - 142 637,16 €          |
| Résultat cumulé        | + 721 444,42 €          | - 515 175,88 €          |

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....25 Février 2013

**5) Affectation des résultats de fonctionnement 2012 :**

|   | Eau       | Forêt     | Vanémont  | Général      |
|---|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Exercice précédent                          | 59 060,51 | 32 674,99 | 13 658,67 | 479 949,14   |
| Excédent au 31/12/2012                      | 91 407,87 | 37 163,61 | 10 997,44 | 721 444,42   |
| Solde des restes à réaliser                 |           |           |           | - 302 934,97 |
| Affectation au 1068                         | /         | 16 784,35 | 6 134,90  | 515 175,88   |
| Affectation de l'excédent reporté linge 002 | 91 407,87 | 20 379,26 | 4 862,54  | 206 268,54   |

**6) Autorisation d'engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement – Budget général :**

Avant le vote du budget, le Conseil Municipal autorise des dépenses d'investissement suivantes :

- achat d'un sèche linge pour les écoles et l'ALSH : 400 € (art. 2188)
- achat d'ordinateurs pour les écoles : 2 000 € (art. 2183)
- participation travaux extension : 662 € (art. 204171)

**7) Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor :**

L'indemnité de conseil 2012 est accordée au receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

**8) Réforme des rythmes scolaires – report de la date d'effet :**

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire prévoit un retour à la semaine à 4,5 jours à compter de la rentrée 2013/2014. Il ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application cette réforme.

Vu les difficultés rencontrées pour l'appliquer dès 2013 (incertitudes des aides à recevoir, conclusion de la réunion avec la directrice des écoles de Saint-Léonard, aides de l'état non pérenne, qualification du personnel nécessaire...), le Conseil Municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

**9) Avis sur le projet de périmètre de la future communauté de communes de la haute vallée de la Meurthe :**

Voix pour : 11      Abstentions : 1      Voix contre : 0

Le projet de périmètre de la future communauté de communes de la haute vallée de la Meurthe proposé par Madame la Préfète des Vosges est approuvé. Le siège sera fixé au 942 rue de Saint-Dié à Anould (88650). Cette nouvelle communauté de communes est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (Anould, Saint-Léonard, Saulcy/Meurthe), de la Communauté de Communes de la Haute Meurthe (Ban/Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing) plus la commune du Valtin.

**10) Achat de parcelle AB 341 :**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'achat de la parcelle cadastrée AB n° 341 appartenant à l'association agréée de pêche de la Haute Meurthe pour l'euro symbolique en échange des installations suivantes réalisées par la commune :

- installation de poubelles autour de l'étang
- réfection du chemin d'accès et rénovation du parking existant
- installation d'une barrière à l'entrée de l'étang.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....25 Février 2013

**11) Vente de parcelle AN 530 :**

Deux acheteurs se sont proposés d'acheter la parcelle cadastrée section AN n° 530. Le Conseil Municipal souhaite rester propriétaire de cette parcelle et refuse donc de la vendre à l'une ou l'autre partie.

**12) Etude diagnostique du système d'alimentation en eau potable :**

Une étude diagnostique du réseau d'eau potable va être réalisée en 2013. La Commune se fera accompagner par un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour arrêter les éléments techniques, rédiger les différents cahiers des charges, réaliser le phasage des différentes opérations, mener à bien les différentes consultations et suivre la réalisation de l'étude diagnostique et de la mission de maîtrise d'œuvre.

La commune passera un marché à procédure adaptée pour choisir le bureau d'étude et le suivi de la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres du conseil municipal à lancer le marché à procédure adaptée précédemment cité, à signer tout document relatif au choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et à demander les subventions pour l'étude diagnostique au Conseil Général des Vosges et à l'Agence de l'eau.

**13) Convention de prêt minibus avec la commune de Saulcy/Meurthe :**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à mettre à disposition de la Commune de Saulcy/Meurthe le minibus de Saint-Léonard pour les sorties du club ado selon les termes de la convention présentée.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD .....

Pour être affiché le 01 Mars 2013 à la porte de la Mairie, .....

Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 01 Mars 2013

**Le Maire,  
Marc MAEDDU**

